

La sécurité est le début !

En réalité, une étude de sécurité de l'emplacement, de l'environnement, de la structure, du terrain, etc. d'un nouveau bâtiment ou d'un nouveau site n'est presque jamais présente ! Cependant, une considération de sécurité s'impose dès que l'architecte pose son crayon sur le papier. Outre les premières lignes d'une conception, l'importante mise en œuvre physique doit être suivie de conseils de sécurité. Résoudre les risques ultérieurement par des moyens électroniques est souvent une procédure difficile et coûteuse.



Le marquage du périmètre est à la portée de tous, mais la surveillance devient de plus en plus difficile !